

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 - 10 JUIN 2025

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUi-H approuvé - 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'Etat - 28 mars 2023

Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024

Modification n°4 - 11 Février 2025



ZONAGE

Zones urbaines

- UA-2 : Zonée dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif et/ou logements d'Avoiaz
- UA-3 : Zonée des «Cœurs urbains historiques» densifiés présentant une mixité de fonctions
- UE-1, UE-2, UE-3 : Courantes d'habitat à dominante des centres historiques
- UC : Espace à dominante résidentielle
- UE : Zonée dédiée aux équipements publics
- UE-1 : Zonée dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif d'Avoiaz
- UE-2 : Zonée dédiée aux équipements publics et logements saisonniers
- UE-3 : Zonée du front de neige du Piémont
- UE-4 : Zonée du front de neige des Chavannes (Les Gats)
- UE-5 : Hameaux dont la vocation principale est la résidence
- UP-Ha : Hameaux patrimoniaux
- UT : Zonée urbaine à vocation touristique
- US : Sous-secteur zone urbaine spécifique à Avoiaz
- UX : Secteur dédié aux activités économiques de vocation artisanales, industrielles et tertiaires
- UX : Secteur dédié aux activités économiques à vocation artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

- 1AU3 - Cours urbains historiques densés présentant une mixité de fonctions
- 1AU3B - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AU3B1 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AU3B11 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AU3B2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AUC - Espace à dominante résidentielle
- 1AUH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
- 1AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
- 1AUTat - Zone à urbaniser à vocation touristique spécifique à Avoriaz
- 2AU - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
- 2AU1 - Secteurs d'urbanisation furtifs insuffisamment équilibrés ou correspondant à une vision d'aménagement sur le long terme

Zones agricoles

- A - Zone agricole destinée à l'activité et aux exploitations agricoles
 Aalp - Zone agricole d'alpage
 Ap - Zone agricole à valeur paysagère

Zones naturelles

- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux campings
- Np - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général
- Nq - Secteur d'activité à forte densité d'équipements de tourisme et de loisirs
- Ngr - Aire d'accueil pour les gens du voyage
- Nr - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle permettant l'évolution modérée des restaurants d'altitude
- Nt - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux hébergements insolites
- Nz - Zone naturelle dédiée aux carrières
- Nx1 - Zone naturelle dédiée aux exploitations forestières existantes
- Nx2 - Zone naturelle dédiée aux ISDI et plateforme de transit et cossage
- Nx3 - Zone naturelle dédiée aux déchets existantes

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

-  Emplacement réservé
 Emplacement réservé social
 Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

-
- Zone humide

- ☀ Cònes de vue

- Éléments à protéger au titre de l'article L15**
- ☐ Dérivés de biens d'investissement matrimoniaux

 Secteur d'intérêt paysager

- Secteurs délimités au titre de l'article L151**

- Linéaires commerciaux

- Préservation de la diversité commerciale

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7

- Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CH

 Servitude de mixité sociale

- ### Éléments à protéger au 1

 Espace B

- ALITRES

AUTRES

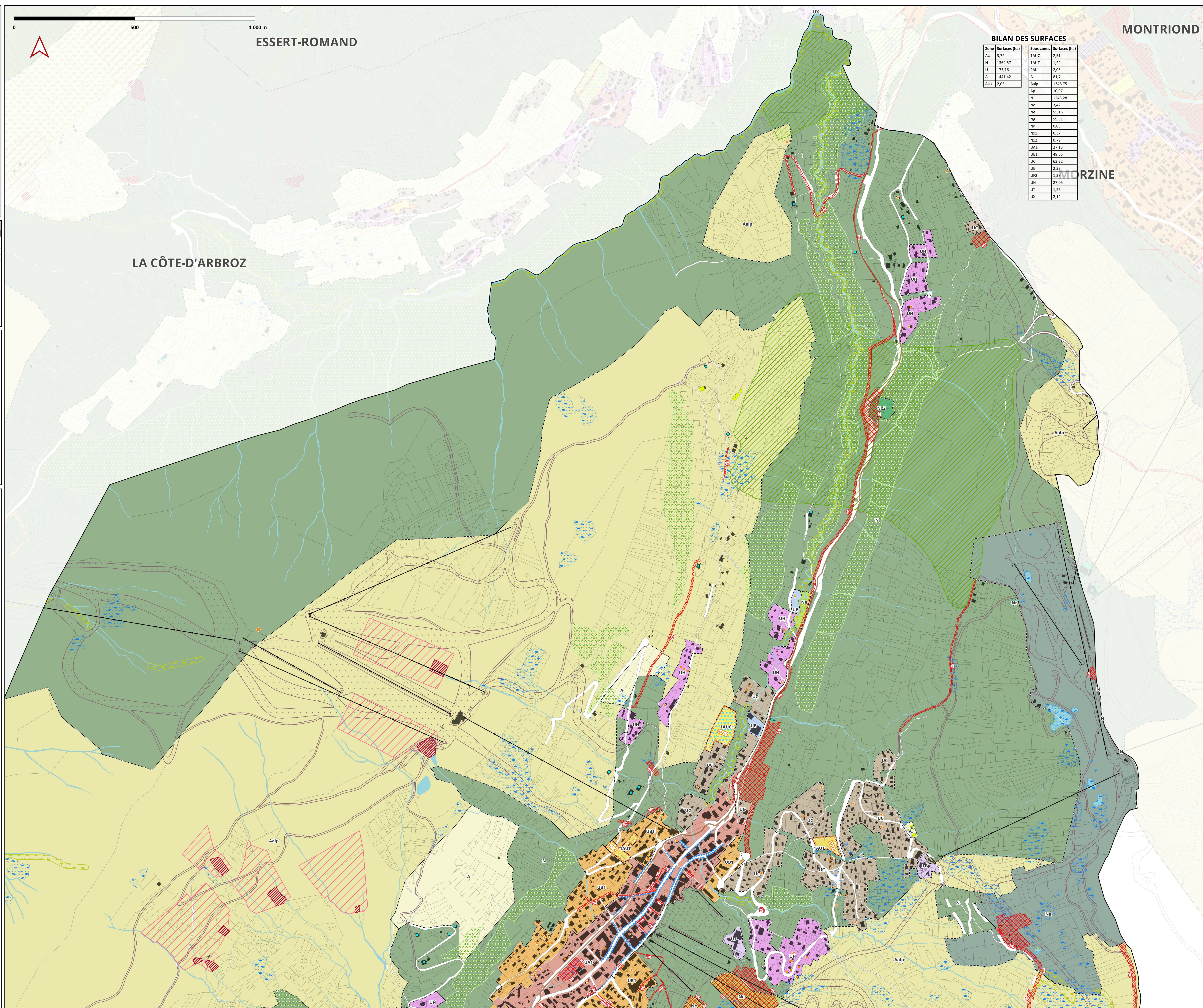
- Bâtiment agricole
■ Changement de destination

— Ligne THT SUP

-

A TITRE INDICATIF

- Limites communales



BILAN DES SURFACES

Zone	Surfaces (ha)	Sous-zones	Surfaces (ha)
ALC	3,72	1AUC	1,51
N	1364,57	1AUT	2,22
U	173,16	2AU	2,05
A	1441,42	A	81,7
ALU	2,05	AaIp	1348,75
		Ap	10,97
		N	1245,28
		Nc	3,42
		Ne	55,15
		Ng	59,51
		Nr	0,05
		Nx1	0,37
		Nx2	0,79
		UA1	27,13
		UB1	48,65
		UC	63,22
		UE	2,33
		UF2	1,38
		UH	27,05
		UT	1,26
		UX	2,14